

CANTENAY-EPINARD

Des handicapés mieux logés

Etudiée depuis 2013, la résidence médicalisée a vu sa première pierre posée lundi dernier. Cet habitat s'intégrera au mieux dans la commune.



La pose de la première pierre de la résidence médicalisée « Les 3 Rivières » par M. Xavier Jauneault président de l'Association HandiCap'Anjou.

Lundi dernier avait lieu à Cantenay-Epinard la pose de la première pierre de la future résidence médicalisée en présence de M. Christian Gillet président du Conseil départemental et président de Maine-et-Loire Habitat, Xavier Jauneault président de l'Association HandiCap'Anjou, François Beauchamps représentant de la délégation territoriale 49 de l'agence régionale de santé, Marc Cailleau maire de Cantenay-Epinard, Sophie Foucher Maillard conseillère départementale et d'Olivier Faribault directeur général HandiCap'Anjou.

À cette occasion, M. Xavier Jauneault dévoila le nom de cette résidence « Les 3 Rivières ». En 2013, l'association HandiCap'Anjou confie à Maine-

et-Loire Habitat la réalisation d'un nouvel établissement pour adultes handicapés, situé sur la commune de Cantenay-Epinard. Cette résidence médicalisée (foyer d'accueil médicalisé FAM) accueillera 30 adultes porteurs d'un handicap moteur grave ou polyhandicap dans un logement de type studio de 30 m² comprenant une partie séjour, un coin chambre ainsi qu'une salle de bains adaptée à son handicap. L'établissement sera ouvert 365 jours par an.

Proposer un lieu de vie agréable

Le projet est de privilégier un plain-pied et une architecture s'intégrant dans le paysage de Cantenay-Epinard

afin de ne pas dénaturer le site verdoyant existant et de proposer un lieu de vie agréable, ouvert et serein pour les résidents. L'ensemble du projet se déploie vers le sud en forme d'éventail. Il comprend des services généraux (administration, animation, médical et services) ainsi qu'un pôle hébergement de 30 appartements répartis dans deux unités. L'établissement proposera des logements individuels adaptés et personnalisés, pour des résidents ayant un handicap moteur et des troubles associés. L'objectif sera d'intégrer la structure au village, en favorisant le lien social et la citoyenneté. Par cette démarche, il y aura toujours un gain pour la personne, qu'elle soit porteuse de handicap ou valide.